

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231009-2023-DM-127A-AU
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

public Notifié le 13/10/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Valérie Hetuin **COMMUNE DE GOUSSAINVILLE**

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-127A du 09 octobre 2023

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9).

CULTURE - Mise à disposition de la salle Colucci à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre de la représentation du spectacle « Loups de Noël ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville, adhérente du réseau de lecture publique, souhaite proposer à ses usagers des actions culturelles,

Considérant la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France organise la programmation d'actions culturelles mutualisées dans le cadre du réseau de lecture publique et du partenariat avec la compagnie Théâtre de la Vallée,

Considérant que la programmation est proposée gratuitement à l'ensemble des publics ciblés,

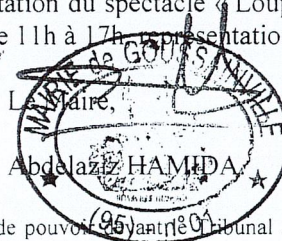
Considérant que la Ville met à la disposition de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, à titre exceptionnel et gratuit, la salle Colucci, sise 1 rue Malcolm X, en vue de la représentation du spectacle « Loups de Noël » par la compagnie Le théâtre de la Vallée :

- le samedi 16 décembre 2023 de 11h à 17h,

Considérant le projet de convention de partenariat,

DECIDE

Article Unique : DE SIGNER une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - 6 bis avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-France, relative à la mise à disposition, à titre exceptionnel et gratuit, de la salle Colucci, en vue de la représentation du spectacle « Loups de Noël » par la compagnie Le théâtre de la Vallée, le samedi 16 décembre 2023 de 11h à 17h et représentation à 15h.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte à classer

2023-DM-127A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-13T15-09-17.00 (MI248161959)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231009-2023-DM-127A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CULTURE - Mise à disposition de la salle Colucci à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre de la représentation du spectacle "Loups de Noël"

Date de décision : 09/10/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [DECISION 127.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de convention de partenariat.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/10/23 à 15:09

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 13/10/23 à 15:09

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 13/10/23 à 15:14